

# **Communiqué de la Coordination Nationale des collectifs "Gaz et Huile de schiste non merci !" - 1er octobre 2011**

## **Gaz et huile de schiste : le Gouvernement en terrain miné**

Après 9 mois de luttes, les permis de gaz de schiste de Nant, Villeneuve-de-Berg et Montélimar semblent enfin en passe d'être abrogés par le gouvernement. Les milliers de citoyens et d'élus, mobilisés contre les gaz et huiles de schiste, ont donc remporté une première victoire.

Ces projets opaques, mal ficelés et dangereux pour l'environnement et les hommes, ont été mis en déroute par l'expertise initiée par les citoyens. L'eau, l'air, les paysages et notre santé sont des trésors que nous ne laisserons pas sacrifier.

Mais la lutte continue. Car 61 permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux seraient encore en vigueur et concernent l'ensemble du territoire terrestre ou maritime français. Les permis off-shore (Méditerranée, Golfe de Biscaye, Guyane) nous inquiètent fortement. Sans compter les dizaines de permis à l'instruction et qui pourraient réserver de bien mauvaises surprises. Lors de sa visite à Alès, le 4 octobre, Nicolas Sarkozy ne doit pas oublier qu'il est en territoire miné : le permis des plaines d'Alès et le permis du bassin d'Alès sont toujours en vigueur.

Les intérêts financiers et politiques en jeu sont colossaux. Nous exigeons du Gouvernement qu'il adopte une position cohérente : l'abrogation de tous les permis et l'interdiction de toute technique nécessitant de fracturer, stimuler ou encore de fissurer de la roche et de porter atteinte à son intégrité.

La loi du 13 juillet 2011 prévoit que la technique de la fracturation hydraulique est autorisée pour l'expérimentation. La coordination nationale des collectifs « gaz et huile de schiste non merci ! » réaffirme qu'elle s'y opposera par tous les moyens.